



RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET « RENFORCER LA CAPACITE NATIONALE A METTRE EN ŒUVRE LES ELEMENTS DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS »

30 septembre 2020, Hôtel CARLTON, Antananarivo



Etabli par l'Unité de Gestion du projet

DEUXIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET
« RENFORCEMENT DE LA CAPACITE NATIONALE A METTRE EN ŒUVRE
LES ELEMENTS DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS »

30 Septembre 2020, Hôtel Carlton, Antananarivo

I. INTRODUCTION

Madagascar a adhéré à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques depuis 1998 et à l'Accord de Paris depuis 2016. Le pays est tenu ainsi à communiquer au niveau de la Convention ses actions de lutte contre le changement sous forme de rapports Nationaux. Actuellement, Madagascar en est à l'élaboration de sa quatrième Communication Nationale et de son premier Rapport BUR/BTR (Biennial Update Report/Biennial Transparency Report).

Dans ce contexte, la Conférence des parties a établi l'initiative de renforcement des capacités pour la Transparence, ou « Capacity Building Initiative for Transparency » (CBIT) qui vise à soutenir les pays en développement à respecter leurs obligations en matière de notification et dont le fonds provient du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Madagascar figure ainsi parmi les pays qui a bénéficié de ce fonds FEM pour mettre en œuvre le projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Les objectifs du projet sont d'(i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparences de l'Accord de Paris, (ii) de combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, et (iii) de renforcer les capacités des secteurs et des acteurs sur les activités de transparence.

Dans le cadre de mise en œuvre de ce projet, un comité de pilotage (COFIL) présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a été mis en place dont le rôle principal est de fournir des orientations stratégiques à l'Unité de Gestion du Projet. Les membres sont issus des secteurs concernés par la Contribution Déterminée Nationale. Il s'agit entre autres des secteurs AFAT (Agriculture, Foresterie, changement d'Affectation des Terres), Energie dont le Transport, les procédés industriels, les déchets, Agriculture (dont élevage), la santé publique, les ressources en eau, la Forêt/Biodiversité et la zone côtière. Le COFIL se réunit deux fois par an et la première réunion organisée par le MEDD/BNCCREDD+ et Conservation International a été tenu en Novembre 2019.

A cet effet, une première réunion du Comité de Pilotage a été organisée le 08 novembre 2019 à l'Hôtel Colbert, par le MEDD à travers le BNCCREDD+ et en partenariat avec Conservation International (CI). La deuxième réunion a été tenue le 30 septembre 2020 à l'Hôtel Carlton. Cette deuxième réunion de COFIL visait principalement à présenter :

- (i) Le rôle du COFIL,

- (ii) Les grandes lignes du projet et la réalisation de la première année de mise en œuvre
- (iii) Le PTA et Budget de la deuxième année,
- (iv) Recueillir des recommandations du COPIL.

II. PARTICIPANTS

Ont pris part à la réunion, 23 participants représentant les directeurs généraux et directeurs techniques des différents secteurs concernés par le projet, les secteurs privés et les non gouvernementaux (Cf. Fiche de présence).

III. DEROULEMENT DE LA REUNION

A. Cérémonie d'ouverture officielle

Après les salutations d'usage et les remerciements des participants pour leur présence effective à cette réunion, la parole a été donnée à Monsieur RAKOTOARISOA Miadantsata Indriamanga, Secrétaire Général auprès du MEDD. Dans son allocution, il a remercié les participants d'avoir répondu à l'invitation du MEDD. Il a rappelé l'importance des différents traités sur le climat auxquels Madagascar a adhéré à savoir la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Il a souligné l'importance de l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet CBIT pour pouvoir atteindre les objectifs de la transparence de l'Accord de Paris ainsi que de la Contribution Nationale Déterminée. La réunion du COPIL a permis de discuter des stratégies, d'assurer la cohérence et de faciliter la coordination du projet. L'atteinte des objectifs de CDN de Madagascar augmente la confiance du CCNUCC et facilite la négociation dans le futur. Les efforts de transparence amélioreront la qualité du rapportage. Il a terminé son allocution en réitérant ses remerciements aux participants au nom de Madame le Ministre, qui a été retenue par d'autres obligations et a déclaré la réunion du comité de pilotage officiellement ouverte.

Le discours d'ouverture officiel a été suivi par des tours de table durant lesquels les participants se sont présentés. Par la suite, les objectifs de la réunion ont été présentés ainsi que le programme prévu dans l'agenda de la réunion à savoir des séries de présentation sur l'Accord de Paris et la Transparence, les grandes lignes du projet et les réalisations de la première année de mise en œuvre, ainsi que le Plan de Travail Annuel et Budget de la deuxième année de mise en œuvre. Le Responsable du Suivi-Evaluation du projet, Monsieur Haja RANDRIASANDRATANA, technicien du BNCCREDD+ a fait office de maître de cérémonie durant cette réunion du Comité de Pilotage du projet CBIT.

B. Série de présentation

Conformément à ce qui était prévu dans l'agenda adopté, la cérémonie d'ouverture a été suivie par une série de présentation effectuée par :

- Le Directeur National du Projet, BNCCREDD+, Madame RAVELOMANANA Lovakanto

- Le Coordonnateur Technique, BNCCREDD+, Madame Lantonirina RATOVOJANAHARY
- Lead Project de Conservation International, Madame Michele ANDRIANARISATA
- Grants and Contracts Manager, Conservation International Nenette Razanadrakoto
- Technical Manager, Conservation International, Patricia Rasoahantarivelo

1. Présentation sur l'Accord de Paris et la Transparence, par le Directeur National du Projet, BNCCREDD+

Durant cette intervention, le rôle des membres du COPIL a été expliqué, qui consiste entre autres à effectuer le suivi régulier du projet, l'approbation du Plan de Travail Annuel et du budget, l'examen des rapports, ainsi que de l'adoption des décisions relatives au projet. Par la suite, les objectifs principaux de l'Accord de Paris ont été développés à savoir de (i) Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, (ii) Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, (iii) Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. Par ailleurs, Il a été souligné que l'Accord de Paris n'assigne aucun objectif chiffré aux Parties, mais que chaque Partie est tenue de produire le document Contribution Déterminée Nationale (CDN) comprenant des plans d'atténuation et d'adaptation. Aussi, les éléments clés de la transparence de l'Accord de Paris ont été mis en exergue durant l'exposé, il s'agit entre autres de la communication (i) des inventaires des gaz à effet de serre, (ii) le progrès de la mise en œuvre de la CDN, les impacts du changement climatique et l'Adaptation, ainsi que les appuis reçus.

2. Présentation des grandes lignes du projet, et les réalisations durant la première année de mise en œuvre, par le Coordonnateur du projet, BNCCREDD+

Cette présentation a rappelé le contexte de la mise en place de l'Initiative de renforcement des capacités pour la Transparence ou CBIT par les Conférences des Parties ainsi que les secteurs concernés par le projet. Il a été clarifié que le projet vise à (i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris, (ii) combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de GES, (iii) et renforcer les capacités des secteurs et les acteurs sur les activités de transparence. Mis à part la clarification des objectifs du projet, les trois composantes du projet ont été également expliquées. Il s'agit de (i) Renforcer les arrangements institutionnels, les politiques nationales ainsi que les stratégies, et la coordination au sein des institutions nationales et tous les secteurs concernés pour répondre aux exigences du Cadre de transparence de l'AP, (ii) Combler les principales lacunes technologiques pour le suivi des émissions de GES et les résultats des actions climatiques par l'élaboration et la diffusion d'outils pertinents, (iii) Renforcement des capacités des parties prenantes sur les activités de transparence.

Concernant les réalisations de la première année de mise en œuvre, il a été souligné que :

- Des rapports ont été établis sur (i) l'évaluation des dispositions institutionnelles actuelles pour répondre aux exigences de transparence de l'Accord de Paris élaboré, (ii)

l'évaluation des politiques, stratégie, programmes sectoriels élaborés, intégrant une cartographie des acteurs.

- Des lignes directrices méthodologiques pour les actions d'adaptation et appuis aux suivis sont actuellement en cours d'élaboration
- Des politiques sectorielles sur les changements climatiques sont également en cours d'élaboration.
- Un web portal a été mis en place et sera lancé prochainement
- Une stratégie de communication du portail web a été développée
- Des facteurs d'émission sont en cours de développement pour les secteurs AFOLU, Déchets, Procédés Industriels
- Un système de Métadonnées pour les huit secteurs de la CDN ainsi que le registre carbone sont aussi en cours d'élaboration
- Des systèmes MRV sectoriels et National sont en cours de développement pour les secteurs Energie (Production d'électricité), AFAT (Culture de riz et Foresterie), Procédés industriels (production de chaux).

En conclusion, il a été souligné que la mise en œuvre du projet a été moyennement satisfaisante. 60% des indicateurs ont été atteints, ou en cours de mise en œuvre dans les délais ou n'ont pas encore commencé mais respectent le calendrier. Et, 40% des indicateurs ont été retardés, dus principalement au confinement COVID-19.

3. Présentation sur la gestion des risques, genre, gestion des doléances et engagement des parties prenantes, par le Lead Project de Conservation International

Durant la phase d'élaboration du PRODOC, on nous a demandé d'identifier et évaluer les risques qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs du projets et les mesures d'atténuation. Entant que projet financé par le GEF, nous sommes obligés de respecter le cadre de gestion environnementale et sociale du CI-GEF. Ce projet a déclenché trois politiques de sauvegarde. Il s'agit de (1) l'engagement des parties prenantes ; (2) l'intégration de la dimension de genre ; et (3) le mécanisme de gestion des doléances.

Gestion des risques :

Risques	Mesures d'atténuation des risques	Mises en œuvre des mesures d'atténuation
1- Changement de personnel clé au sein des ministères	Un dialogue permanent avec les parties prenantes augmentera la sensibilisation et garantira un impact minimal de tout changement. De plus, il a été suggéré lors des consultations que les formations devraient se focaliser sur les techniciens du secteur. Par souci de changements fréquents au niveau des responsables de départements, les objectifs du Résultat 3. 2 se focaliseront également au niveau des techniciens.	Dialogue continu, information et implication des parties prenantes (principalement des techniciens) sur les activités en cours et sensibilisation continue sur le projet (réunion de comité de pilotage, réunion de coordination, ...)

Risques	Mesures d'atténuation des risques	Mises en œuvre des mesures d'atténuation
<p>2- Participation insuffisante de toutes les parties prenantes et partenaires et mauvaise coopération entre les institutions participantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions participantes prendront part dès le début aux décisions sur la conception, la mise en œuvre et la gestion. - Un comité de pilotage sera mis en place pour discuter de questions difficiles telles que le niveau d'implication des parties prenantes sectorielles et d'autres questions telles que la confidentialité des données. Une campagne de sensibilisation à tous les niveaux, visant à promouvoir l'appropriation du cadre national de transparence, sera menée à partir du lancement officiel du projet. - Les rôles et les responsabilités seront explicites. - Engagement continu des institutions, rapports réguliers, suivi des progrès et reconnaissance des efforts et des réalisations de chaque institution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des parties prenantes et des représentants de chaque secteur dès le début du projet. - Création d'un comité de pilotage du projet, dont les membres proviennent des secteurs concernés par le projet, dont l'AFOLU, l'énergie, Transports, procédés industriels, déchets, santé, ressources en eau et forêt / biodiversité.
<p>3- Indisponibilité des compétences</p>	<p>Au cours de la phase de PPG, les consultations sectorielles ont montré que le pays avait un besoin énorme en ce qui concerne les éléments de l'ETF. Ces besoins concernent les inventaires de GES, l'identification des options d'atténuation, l'évaluation des risques climatiques et l'identification des options d'adaptation, les systèmes de reporting et de gestion de base de données, AQ / CQ, etc. CBIT Madagascar fournit le renforcement des capacités en relation avec les compétences nécessaires.</p>	<p>CBIT a embauché des consultants travaillant sur les différentes activités pour respecter le cadre de transparence de l'Accord de Paris. Le renforcement des capacités commencera au cours de l'année 2.</p>
<p>4- Données inadéquates et inexactes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniciens nationaux aux niveaux central et décentralisé, sont impliqués dans la collecte, le traitement et le transfert des données identifiées, puis ils seront 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard pour démarrer cette tâche [le recrutement du groupe de consultants nationaux en charge du développement des systèmes de

Risques	Mesures d'atténuation des risques	Mises en œuvre des mesures d'atténuation
	<p>formés au système de gestion de base de données.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements et outils de collecte de données sont octroyés aux départements ministériels, y compris les manuels d'utilisation - La collecte de données se fera à l'aide de modèles facilement utilisables 	<p>métadonnées a été retardé]</p>
5- Partage et accessibilité des données	<ul style="list-style-type: none"> - Accord entre parties prenantes pour collecter et transmettre les données et informations requises - La participation des acteurs sectoriels sera régie par une réglementation anticipant les problèmes de participation et de coopération. Une série de protocoles d'accord ou de sous-contrats entre le MEDD et les services responsables de la coordination des activités sectorielles concrétisera l'entrée en vigueur du règlement sur la collecte, le traitement et le partage de données sectorielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des mémorandums d'accord entre le MEDD/BNCC et les départements en charge de la coordination des activités sectorielles pour assurer la collecte, le traitement et le transfert des données.
6- Problème de volonté politique de haut niveau	<ul style="list-style-type: none"> - Le dialogue avec le gouvernement de Madagascar sera maintenu et renforcé afin de permettre l'orientation, le soutien et l'approbation des activités du programme. - Sensibilisation des principaux ministères et des décideurs, associée à un solide plan de participation des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun problème de volonté politique de haut niveau n'a encore été rencontré.
7- Problème de coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions participantes prendront part dès le début aux décisions sur la conception, la mise en œuvre et la gestion. - Rôles et responsabilités explicites des institutions impliquées dans les systèmes de suivi sectoriels, en tenant compte des chevauchements potentiels des responsabilités, 	<p>Parties prenantes impliquées dès le début dans la conception et la mise en œuvre</p>

Risques	Mesures d'atténuation des risques	Mises en œuvre des mesures d'atténuation
	<p>tout en partageant des mises à jour régulières sur les progrès</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement continu des institutions, rapports réguliers, suivi des progrès et reconnaissance des efforts et des réalisations de chaque institution. - Des progrès réguliers et des réunions de suivi auront lieu. 	
8- Durabilité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet sera lié aux activités et aux budgets nationaux de base, ainsi qu'à d'autres ressources, notamment les mécanismes de financement au titre de la CCNUCC. - Le projet devrait également bénéficier du soutien du Climate Change Foundation créée par le projet « Paysages durables de l'est de Madagascar » financé par le Fonds vert pour le climat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement au-delà du cycle du projet

Mécanisme de gestion des doléances :

1. Nombre de cas de conflit et de plainte signalés au mécanisme de responsabilisation et de règlement des griefs du projet : **0**
2. Pourcentage de cas de conflit et de plainte signalés au mécanisme de responsabilisation et de règlement des griefs du projet qui ont été résolus : **0%**

Les TdRs du comité Ad Hoc AGM ont été élaborés en année 1 et les membres du comité par secteur ont été nommés. Des posters sur le mécanisme de responsabilisation et de règlement des griefs du projet ont été élaborés et imprimés.

Genre :

Intégration de l'aspect genre à tous les niveaux

Intégration du genre dans les activités

- ✓ Nombre d'hommes et de femmes ayant participé aux activités du Projet (ateliers, réunions, consultations) : Hommes : 76, Femmes : 83 (52%)
- ✓ Nombre d'hommes et de femmes ayant reçu des prestations (emploi, activités génératrices de revenus, formation, accès aux ressources naturelles, régime foncier ou droits aux ressources, équipement, rôles de leadership) du projet : Hommes 7 Femmes 14 (67%)

- ✓ Nombre de stratégies, plans et politiques dérivés du projet qui incluent des considérations de genre : Aucune stratégie/plan ou politique dérivé du projet qui inclut des considérations de genre n'a encore été élaboré.

Engagement des parties prenantes :

- Nombre d'agences gouvernementales, d'organisations de la société civile, du secteur privé, de peuples autochtones et d'autres groupes de parties prenantes qui ont été impliqués dans la phase de mise en œuvre du projet sur une base annuelle : **28**
 - *17 agences gouvernementales*
 - *11 organisations de la société civile*
- Nombre de personnes qui ont participé à la phase de mise en œuvre du projet : **159**
 - *Hommes : 76 et Femmes : 83*
- Nombre d'engagement (par exemple, réunion, ateliers, consultations) avec les parties prenantes pendant la phase de mise en œuvre du projet : **4**
 - *Atelier de démarrage*
 - *Une réunion du comité de pilotage*
 - *Des réunions de consultations et des ateliers de validation*
 - *Une formation financière et formation sur le changement climatique*

4. Présentation sur le rapport financier de la première année de mise en œuvre, par le Grant Manager, Conservation International

Le budget du projet CBIT a mis en exergue 5 grandes lignes :

- **C1** : pour renforcer les arrangements institutionnels, les politiques et mesures nationales et la coordination au sein des institutions nationales et de tous les secteurs concernés pour satisfaire aux exigences de transparence de l'Accord de Paris,
- **C2** : pour l'accès à la technologie,
- **C3** : pour le renforcement de capacité,
- **Les ateliers** (copil, ...)
- **Les autres coûts** (cout de gestion, audit,)

La 1^{ère} slide récapitule la totalité des dépenses sur les composantes des activités C1, C2 et C3 pour un montant de \$ 18 272,22 de réalisation sur \$ 539 428, 94 prévu pour l'année 1. Quatre (4) Résultats attendus sur sept (7) prévus sont atteints.

Le projet a consommé \$ 144,085.18 sur \$724,033.78 du budget prévu annuel, soit un taux de décaissement global de 16%. Ce taux d'absorption s'explique par diverses raisons à savoir : un long délai de recrutement des consultants en considérant les divers processus exigés par le bailleur, les manques d'expériences sur les domaines qui conduisent à la relance de la publication et aussi la situation sur COVID-19 qui retarde les livrables des consultants faute de consultation et / ou validation auprès des divers secteurs.

En résumé, l'absorption budgétaire est 6%, 3% et 0% pour les composantes respectives 1, 2, 3. Les ateliers ont consommé le 43% du budget et 53% pour ceux des autres coûts.

Le 84% du budget non consommé pour l'année 1 est affecté à l'année 2 pour financer encore ces mêmes activités (aucunes activités prévues ne sont annulées mais elles sont juste décalées).

Ce budget transposé en année 2 s'élève à \$ 609 948.

A propos du cofinancement : Parmi les trois ministères qui ont émis ses lettres de participation, le ministère MEDD seulement a déjà apporté sa part qui présente le 42% de son prévu pour donner la totalité de \$ 43 550 sur \$ 160 590 du rapport de cofinancement global pour un taux de 27%. Le ministère de la Santé publique et Le ministère de l'Énergie et de l'Hydrocarbure n'ont pas encore fourni leurs rapports de cofinancement pour l'année concernée.

5. Présentation du Plan de Travail Annuel et du budget de la deuxième année de mise en œuvre du projet, par le Technical Manager, Conservation International

Cette intervention a porté sur la présentation du plan de travail annuel et du budget correspondant de la deuxième année de mise en œuvre du projet CBIT. La présentation a été commencée par la mise en évidence de l'année fiscale adoptée par le projet CBIT, qui a commencé en mois de Juillet de l'année en cours et s'étendra jusqu'au mois de Juin de l'année prochaine. Par la suite, les activités planifiées selon les chronologies de mise en œuvre et les objectifs, détaillés dans le plan de travail annuel et le budget y afférents ont été exposés.

Il a été alors présenté que pour sa deuxième année d'intervention, le projet CBIT repartira son budget annuel comme suit.

- Pour la composante 1, pour renforcer les arrangements institutionnels, les politiques et mesures nationales et la coordination au sein des institutions nationales et de tous les secteurs concernés pour satisfaire aux exigences de transparence de l'Accord de Paris, une somme de \$ 247,402.65, représentant 22% du budget alloué pour la deuxième année d'exercice, sera utilisée pour son exécution.
- Pour la composante 2, le montant de \$ 416,435.25 qui constitue 37% du budget annuel sera affecté à la réalisation des activités planifiées, pour combler les principales lacunes technologiques en matière de surveillance des émissions de GES et des résultats des interventions climatiques grâce à l'élaboration et à la diffusion d'outils pertinents.
- Pour la composante 3, 20% des prévisions annuelles ou \$ 3 228,042.88 seront attribuées au renforcement des capacités des secteurs et d'autres parties prenantes concernées en matière d'activités de transparence,
- Aussi, 4% (\$ 40,103.39) du budget annuel seront utilisés pour l'organisation des ateliers, conférences et réunions dans le cadre du projet CBIT.
- Et, \$ 191,031.99 (17% du budget annuel), seront affectés aux autres coûts du projet, tels que les coûts de gestion du projet, l'achat des équipements et matériels, suivi du projet, audit, ...

C. Séances de Questions/Réponses, discussions et recommandations

Suite à la série de présentation, les points suivants ont été soulevés durant la séance de questions/réponses :

- Considération des priorités internationales, nationales et les six axes stratégiques du Ministère avec les activités du projet pour une meilleure coordination.
- Renforcement de la mise en œuvre des activités du projet
- Nécessité de mobiliser les acteurs à s'impliquer dans le projet
- Clarification sur la comptabilité relative aux reliquats du budget année 1, budget destiné pour la deuxième année
- Comptabilisation des données du Projet PPCR de la CPGU et les activités sur le changement climatique à Madagascar dans la CDN
- Intégration des agences d'exécution des autres projets dans le comité de pilotage
- Proposition de validation des facteurs d'émissions élaborés au niveau international par la Convention, ou par des centres de recherches, ou autres entités internationales valides.
- Proposition de consulter la Banque de consultant de la Banque Mondiale pour le lancement des appels d'offres de recrutement
- Demande de dotation de matériels adressée à Conservation International pour la mesure de la pollution et autres matériels permettant d'acquérir et gérer les données
- Nécessité de disposer un registre carbone

D. Recommandations des membres du COPIL

Au terme de la réunion du Comité de Pilotage, les principales recommandations suivantes ont été formulées et validées par les participants :

- Coordination des activités du projet à aligner avec les priorités internationales, nationales, axes stratégiques du MEDD.
- Rajeunir les experts nationaux.
- Multisectorialité : Mobiliser les acteurs pour alimenter le système de de transparence.
- Renforcer la coordination des activités sur les changements climatiques (adaptation – Atténuation)
- Facteur d'émission : Nécessité d'une validation internationale par CCNUCC ou centre de recherche pour que les facteurs d'émissions soient incitatifs.
- Effectuer des dotations de matériels pour l'acquisition des données et gestion des données et dispenser des séances de formation aux parties prenantes
- Etant donné que le CBIT est un processus continu et progressif,
 - Démontrer la volonté de faire le renforcement de capacité
 - Mobiliser et inciter les ressources du CBIT pour mettre en place le système de suivi au niveau des secteurs par exemple.
- Eviter le doublon d'effort dans le cadre de transparence pour éviter le risque de non-obtention de futurs financements. Par exemple le Système MRV doit être en place au niveau de chaque secteur et au niveau national. Le Facteurs d'Emission doit être spécifique pour chaque secteur.

A l'issue de la présentation de la synthèse de la réunion, les recommandations, le PTA et budget année 2 ont été validés par le comité de pilotage.

E. Clôture de la réunion

La deuxième réunion du Comité de pilotage du projet CBIT a été officiellement clôturée par Monsieur RAKOTOARISOA Miadantsata Indriamanga, Secrétaire Général auprès du MEDD. Dans son discours, il a réitéré aux participants les remerciements de Madame le Ministre dans l'accomplissement de la réunion et échanges qui ont eu lieu. Il a insisté sur la nécessité et l'importance de l'acquisition des matériels pour obtenir les données nécessaires pour une meilleure prise de décision face au changement climatique, ainsi que l'implication des toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet afin d'obtenir des résultats palpables.

IV. CONCLUSION

La tenue de cette réunion du comité de pilotage a été importante. Elle a permis de valider le plan de travail, le budget pour la deuxième année de mise en œuvre ainsi que les recommandations pour améliorer les activités dans le cadre du projet. Par ailleurs, elle a permis de partager toutes les informations nécessaires pour la mise en œuvre du projet et mettre les acteurs à un même niveau d'information concernant l'Accord de Paris, la Transparence, les grandes lignes du projet et ses réalisations, le Plan de Travail Annuel et le budget pour la deuxième année de mise en œuvre. Etant donné que la majorité des membres du COPIL ont été représentés et ont répondu à l'invitation, les échanges de points de vue ont été fructueux et bénéfiques tant pour le MEDD/BNCCREDD+, le CI que pour les participants.

V. ANNEXE

- Invitation, TDRs, Agenda de la réunion et liste des destinataires
- PTA et Budget Année 2
- Fiches de présence



Antananarivo, le 23 SEP 2020

SECRETARIAT GENERAL

LE SECRETAIRE GENERAL

BUREAU NATIONAL DES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, ET DE LA REDD+

A

DESTINATAIRES IN FINE

N° 315 20 /MEDD/SG/BNCCREDD+

Objet : Invitation à la deuxième réunion du Comité de Pilotage du projet «Renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l' Accord de Paris » , ou CBIT, mercredi 30 Septembre 2020, de 8h 30 à 12h, à l' Hôtel Carlton

Mesdames, Messieurs,

Madagascar est bénéficiaire de l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondiale pour mettre en œuvre le projet « Renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris » ou CBIT (Capacity Building initiative on Transparency), co-exécuté par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable par le biais du Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+ (BNCCREDD+) et Conservation International.

Aussi, avons – nous l'honneur de vous inviter à rehausser de votre présence la réunion du Comité de Pilotage qui se tiendra le mercredi 30 septembre 2020 de 8h30 à 12h, à l' Hôtel Carlton. Cet atelier vise principalement à présenter les grandes orientations du projet, le Plan de Travail Annuel et le Budget de la deuxième année.

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.



Copies à :

- Madame la Ministre auprès du MEDD..... « à titre de compte rendu »
- Monsieur le Directeur du cabinet auprès du MEDD... « À titre d'information »
- Madame le Coordonnateur Général OCDEVOR.....« à titre d'information »



TERMES DE REFERENCE

Réunion du comité de pilotage du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris »

CONTEXTE

Madagascar a ratifié l'Accord de Paris en 2016. Cet Accord en son article 13 établit un cadre commun de transparence pour l'action et le soutien. Ce cadre inclut la préparation et la communication des rapports (i) sur les inventaires nationaux de GES, (ii) sur la mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale, (iii) sur le soutien financier fourni et reçu et (iv) et sur les efforts d'adaptation mise en œuvre par le pays. Dans l'objectif de renforcer le cadre de transparence, l'Accord de Paris prévoit également la mise en place d'une « initiative de renforcement des capacités pour la transparence » visant le développement des capacités institutionnelles et techniques avant 2020 et après cette date.

Dans ce contexte, Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris » ou CBIT (Capacity Building Initiative on Transparency). Le projet est d'une durée de vingt-quatre mois, et vise principalement à (i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparences de l'Accord de Paris, (ii) combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, (iii) et renforcer les capacités des secteurs et des acteurs sur les activités de transparences.

Sous l'égide du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le projet est co-exécuté par le Bureau National des Changements Climatiques et de la REDD+ (BNCCREDD+) ainsi que Conservation International. Le lancement officiel du projet a été effectué le 25 septembre 2019. Un comité de pilotage a été mise en place pour fournir les orientations stratégiques à l'Unité de Gestion du Projet. Etant donné que le COPIL se reunit deux fois par an, le Ministère de l'Environnement du Développement Durable en partenariat avec Conservation International organisera une deuxième réunion du COPIL qui se tiendra le mercredi 30 septembre 2020, à l'Hôtel Carlton.

1. OBJECTIFS

La présente réunion vise principalement à :

- Présenter les grandes lignes du projet
- Présenter les réalisations de la première année du projet
- Présenter et valider le plan de travail annuel et le budget de la 2^{ème} année de mise en œuvre
- Recueillir les recommandations pour l'amélioration des activités dans le cadre du projet

2. METHODOLOGIE

L'atelier d'une durée d'une demi-journée verra la participation des membres du COPIL issus des différents départements ministériels, secteurs privés, ONGs, et OSCs. Durant la réunion, des séries de présentation seront effectuées suivies d'une session plénière de questions- réponses.

3. RESULTATS ATTENDUS

A l'issu de la réunion, l'on s'attend à ce que :

- La mise en œuvre du projet soit un succès grâce à la concertation entre l'UCP et les membres du COPIL ;
- Les membres du COPIL détiennent des informations sur les activités et les réalisations du projet ;
- Les solutions liées aux problèmes de mise en œuvre soient identifiées, des recommandations soient recueillies ;
- Le PTA et le budget de la deuxième année soient présentés.

4. AGENDA PROVISOIRE

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
8.30 - 9.00	Enregistrement des participants	
9.00 - 9.20	Discours d'ouverture	- Conservation International - MEDD
9.20 - 10.00	Présentation des objectifs de l'atelier et de l'agenda	UCP
10.00 - 10.30	Grandes Orientations du projet	UCP
10.30 - 10.45	Pause-café	
10.45 - 11.15	Présentation des réalisations du projet CBIT Année 1, du PTA et budget 2 ^{ème} année	UCP
11.15 - 11.45	Questions/ réponses	
11.45 - 12.00	Présentation des prochaines étapes et synthèse de la réunion	UCP
12.00 - 12.15	Discours de clôture	MEDD
12.15	Déjeuner	

DESTINATAIRES

- Monsieur le Secrétaire général auprès du MEDD
- Madame le Coordonnateur OC- DVOR
- Madame le Coordonnateur du BNCCREDD+
- Monsieur le PFN CC
- Monsieur le PFN GEF
- Madame le Directeur Général de Conservation International
- Madame RASAMISON Ange Sabrina Décharly, Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche
- Madame le Directeur de l'Assainissement et Hygiène, Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène (secteur Déchet)
- Madame le Directeur de l'Adduction de l'Eau Potable, Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène (secteur Eau)
- Madame Mbolatiana RANJEVASON, Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (secteur Energie)
- Madame RAKOTOZAFY Lalaonirina Hantamalala, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Madame RAHARIMANGA Mbolatiana, Ministère de l'Economie et des Finances
- Madame RAMIANDRASOA Stéphanie, MTTM
- Madame RAKOTOARISON Norohasina, Ministère de la Santé Publique
- Madame ANDRIANAHARINOSY Mireille, Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et des Travaux publics
- Monsieur RAZAFINDRATAFIKA Barnabé Farnaise, Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie
- Monsieur le Directeur Exécutif, Fondation Tany Meva,
- Monsieur Lovy RASOLOFOMANANA, WCS
- Monsieur RATSIMBAZAFY Jean Pierre, DEVECOS
- Madame RASAMIMANANA Faravololona, FIVMPAMA
- Monsieur le Directeur Général de l'INSTAT
- GSDM
- Unité de Coordination du Projet au sein du MEDD et Conservation International

PTA et budget

Année fiscale 2020-2021

	Timeline				Objectif Année 2	Budget
	Q1	Q2	Q3	Q4		
OBJECTIF DU PROJET 1: Mettre en place les cadres nécessaires à la mise en œuvre des éléments de transparence de l'Accord de Paris						
COMPOSANTE 1: Renforcer les arrangements institutionnels, les politiques et mesures nationales et la coordination au sein des institutions nationales et de tous les secteurs concernés pour satisfaire aux exigences de transparence de l'Accord de Paris						
Résultat 1.1.: Dispositions institutionnelles visant à satisfaire aux exigences de transparence de l'Accord de Paris évaluées et recommandations formulées						
RI 1.1.1: Évaluation des dispositions institutionnelles actuelles pour satisfaire aux exigences de transparence de l'Accord de Paris	x				-	2,121.54 \$
Résultat 1.2: Les politiques, stratégies et programmes qui améliorent la transparence de la comptabilité climatique élaborés et mis en œuvre dans le cadre d'un processus de collaboration entre le Bureau national de coordination des changements climatiques et toutes les parties prenantes concernée						
RI 1.2.1.: Cartographie de la base de référence actuelle et des rapports relatifs à tous les secteurs réalisés	x				-	2,121.54 \$
RI 1.2.2.: Recommandations concernant les politiques, stratégies et programmes visant à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris élaborées	x				-	5,749.06 \$
RI 1.2.3.: Plans et politiques de mise en œuvre des CDN qui tiennent compte des recommandations conformément aux systèmes de suivi et d'établissement de rapports élaborés et déployés		x	x		8	58,358.32 \$
Résultat 1.3. Élaboration des lignes directrices et des politiques pour la mise en œuvre d'activités liées à la transparence élaborées, telles que le calcul des niveaux de référence pour toutes les émissions et absorptions et l'élaboration de cadres de MRV et d'infrastructures institutionnelles						
RI 1.3.1.: Des lignes directrices et des méthodologies pour les actions d'adaptation et appuis aux suivis pour la mise en œuvre des activités relatives au Cadre de transparence au niveau de tous les secteurs développés	x	x			4	35,175.79 \$
RI 1.3.2.: Politiques et stratégies sectorielles en matière de changement climatique mises à jour et intégration des recommandations		x	x		7	143,876.40 \$
						247,402.65 \$

	Timeline				Objectif Année 2	Budget
	Q1	Q2	Q3	Q4		
OBJECTIF DU PROJET 2: Comblar les lacunes technologiques pour les inventaires et la surveillance des émissions de GES ainsi que les moyens de mise en œuvre pertinents						
COMPOSANTE 2 : Comblar les principales lacunes technologiques en matière de surveillance des émissions de GES et des résultats des interventions climatiques grâce à l'élaboration et à la diffusion d'outils pertinents						
Resultat 2.1: Un système de gestion transparent pour surveiller les émissions et l'élimination des GES associées aux activités liées aux CDN développé						
RI 2.1.1.: Portail Web pour la gestion de toutes les informations et données relatives à la transparence des CDN, y compris les informations accessibles au public développé	X		X		1	18,620.40 \$
RI 2.1.2.: Informations et données sur la transparence des CDN mises à la disposition du Global Coordination Platform	X	X	X	X	4	44,163.90 \$
RI 2.1.3.: Système de métadonnées sur les sources de données, l'origine, les calculs développés, rendus publics et mis à jour trimestriellement		X	X		8	205,688.10 \$
RI 2.1.4.: Facteurs d'émission spécifiques pour Madagascar établis	X	X			6	62,653.86 \$
Resultat 2.2.: Les initiatives MRV existantes servent de base à l'élaboration de cadres MRV nationaux						
RI 2.2.1.: Les enseignements tirés des initiatives pertinentes, notamment REDD+/BNCCC et les travaux sur l'électricité et l'énergie compilés et analysés pour mettre en place un système national- Système l'échelle du NDC	X	X			1	45,471.19 \$
RI 2.2.2.: Lancement du système BNC REDD+/BNCCC MRV pour l'établissement des rapports à l'échelle nationale	X	X	X		1	39,837.80 \$
						416,435.25 \$

	Timeline				Objectif Année 2	Budget
	Q1	Q2	Q3	Q4		
OBJECTIF DU PROJET 3: Renforcer les capacités des secteurs et autres parties prenantes concernées en matière d'activités de transparence						
COMPOSANTE 3: Renforcement des capacités des agences nationales et des parties prenantes concernées en matière d'activités de transparence						
Resultat 3.1.: Les principales parties prenantes formées sur les nouveaux systèmes nationaux de mesure, de reporting et de vérification (MRV), les Communications Nationales et les BTR, les procédures de suivi des contributions déterminées au niveau national (NDC), l'amélioration des inventaires des gaz à effet de serre (GES) et les projections économiques et des émissions						
RI 3.1.1: Modules pour les formations des formateurs et des ateliers développés et lancés afin de soutenir la durabilité des efforts de formation			X		6	155,415.82 \$
RI 3.1.2: Équipements et logiciels nécessaires à la production des documents (NatComs, BUR, BTR, etc.) achetés et installés pour chacun des huit départements			X		10	15,586.24 \$
Resultat 3.2. Comité national sur les changements climatiques (CNCC) renforcé pour assurer la collaboration et la mise en œuvre stratégique						
RI 3.2.1. Membres du Comité national sur les changements climatiques formés sur la transparence et l'établissement de rapports sur les changements climatiques			X	X	140	57,040.82 \$
						228,042.88 \$

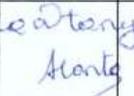
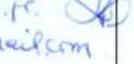
	Total Année 2	Q1	Q2	Q3	Q4
OBJECTIF DU PROJET 1: Mettre en place les cadres nécessaires à la mise en œuvre des éléments de transparence de l'Accord de Paris					
COMPOSANTE 1: Renforcer les arrangements institutionnels, les politiques et mesures nationales et la coordination au sein des institutions nationales et de tous les secteurs concernés pour satisfaire aux exigences de transparence de l'Accord de Paris					
Résultat 1.1.: Dispositions institutionnelles visant à satisfaire aux exigences de transparence de l'Accord de Paris évaluées et recommandations formulées	0 \$	-	-	-	-
Résultat 1.2: Les politiques, stratégies et programmes qui améliorent la transparence de la comptabilité climatique élaborés et mis en œuvre dans le cadre d'un processus de collaboration entre le Bureau national de coordination des changements climatiques et toutes les parties prenantes concernée	63,074.07 \$	0	63,074.07	0	0
Résultat 1.3. Élaboration des lignes directrices et des politiques pour la mise en œuvre d'activités liées à la transparence élaborées, telles que le calcul des niveaux de référence pour toutes les émissions et absorptions et l'élaboration de cadres de MRV et d'infrastructures institutionnelles	195,209.24 \$	86,514.97	108,694.27	0	0
OBJECTIF DU PROJET 2: Comblent les lacunes technologiques pour les inventaires et la surveillance des émissions de GES ainsi que les moyens de mise en œuvre pertinents					
COMPOSANTE 2 : Comblent les principales lacunes technologiques en matière de surveillance des émissions de GES et des résultats des interventions climatiques grâce à l'élaboration et à la diffusion d'outils pertinents					
Résultat 2.1: Un système de gestion transparent pour surveiller les émissions et l'élimination des GES associées aux activités liées aux CDN développé	354,581.29 \$	240,129.77	48,053.99	32,216.78	30,180.76
Résultat 2.2.: Les initiatives MRV existantes servent de base à l'élaboration de cadres MRV nationaux	92,958.98 \$	44,775.92	31,079.01	17,104.04	0
OBJECTIF DU PROJET 3: Renforcer les capacités des secteurs et autres parties prenantes concernées en matière d'activités de transparence					
COMPOSANTE 3: Renforcement des capacités des agences nationales et des parties prenantes concernées en matière d'activités de transparence					
Résultat 3.1.: Les principales parties prenantes formées sur les nouveaux systèmes nationaux de mesure, de reporting et de vérification (MRV), les Communications Nationales et les BTR, les procédures de suivi des contributions déterminées au niveau national (NDC), l'amélioration des inventaires des gaz à effet de serre (GES) et les projections économiques et des émissions	186,295.66 \$	3,276.00	0	169,187.31	13,832.34
Résultat 3.2. Comité national sur les changements climatiques (CNCC) renforcé pour assurer la collaboration et la mise en œuvre stratégique	62,616.68 \$	0	0	62,616.68	0
TOTAL	954,735.93 \$	374,696.66	250,901.34	285,124.82	44,013.10

	Prévu FY21
COMPONENT 1	247,402.65 \$
COMPONENT 2	416,435.25 \$
COMPONENT 3	228,042.88 \$
ATELIERS (<i>inception workshop, Project Steering Committee Meetings, Quarterly Progress Reporting, Annual Project Implementation Report,...</i>)	40,103.39 \$
AUTRES COUTS (<i>Program Management Cost, equipment, suivi du projet, salaire, audit, visite du terrain, ...</i>)	191,031.99 \$
TOTAL	1,123,016.16 \$

Atelier : d'élaboration de COPIL - CRIT

LIEU: Hotel CARLTON

CH 003 - 21

#	Nom des participants	Fonction/Titre	Entité/Organisation	sexe (H/F)	Contact	Mail	Signatures				
							Date: 20/09/20	Date: ---/---/---	Date: ---/---/---	Date: ---/---/---	Date: ---/---/---
1	MIRANDRAIBE Jonathan Michel	Analyste Principal Démographie	INSTAT	H	032 11824 74	jmiraandraibe@yahoo.fr					
2	RATSIMBAZAFY Jean Pierre	Société civile	DEVECOS	H	03405622 84	ratsimbazafy@gmail.com					
3	RAKOTONIAINA Hantausolone	Team leader Fondation	Lary Nere	F	03402 44977	h.rakotoniaina@tanymere.org					
4	RAJOELINA	Country Director	CI	F	03605 16154	stajoe@conservation.org					
5	RAVELONANANA LovaKanto	Coordonnateur	BNCCREDD REDD	F	032 86 79338	lovakanto@gmail.com					
6	RANATVO ANDRIAMANANTENA Rija	Equipe Technique SSEnr	MSANP	H	03466 68349	rijaandriamanantena@gmail.com					
7	RAKOTCHANANTA Cathy	Chargée d'études DEEE	MATP	F	03405588 83	natachamie@yahoo.fr nathelavener@gmail.com					
8	RATATSE M JON Aug	Chf. de bureau	MEAT	H	03420 51269	najaoferis@fr-1.com					
9	MANDIMBY ANDRIANARISONA Janna	SES Technicien BNCCREDD	MEDD	H	03405 62431	labjix@yahoo.fr					
10	ANDRIAFENOMIARISONA Lantoniana Herisoa	Tech. BNCCRedd	MEDD	H	0343121774	lantoniana.herisoa@yahoo					

N°	Nom des participants	Fonction/Titre	Entité/Organisation	sexe (H/F)	Contact	Mail	Signatures					
							Date: ---/---/---					
11	RAKOTARWA Indriamanga	SG	MEDIA	H	034 07 57 238	indriamanga.rakotarwa@gmail.com						
12	RAKOTOZAFY Hantamalala	CNCC	MICA	F	034 85 213 94	miandranoko.colombe@gmail.com						
13	RASAMISON Ange Salim Razafindralandy	Chargé d'études	NAEP/SECRU	F	034 03 64079	rasamison.ange@yahoo.fr						
14	RAHARITANGA Amboliatane	Coordinateur de Projet	MEF	F	034 05 511 51	raharitanga.amboliatane@yahoo.fr						
15	ANJRIAMBOLOLOWA Nicko	Proc & Adm Mg	CS	M	034 05 662 59	anjriambololowa@conservation.org						
16	NIRINA Jean Gabriel	BNCC REDD+	MEDIA	M	034 05 62741	ngabnira@gmail.com						
17	RANARIASANDEATANA MANAHISOA HAOD		MEDD	F	034 57 651 35	manahisoa.haod@gmail.com						
18	RATO VONJANALOPY Jaehominina	Coordinateur BNCC REDD+	MEDD	F	034 57 636	mariefrance.rato@yahoo.fr						
19	ANDRIANANDRIANA Rana Tosa	PGS		H	034 17 771 59							
19	LAIVAO Michel Omif	PFN ec	BNCC REDD+	H	034 05 620 45	laivo2002@yahoo.fr						

